

ACTUALITÉS

JUSTICE

Le Barreau appelle à des états généraux

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

La bâtonnière du Québec, Claudia Prémont, appelle à un « changement de culture » dans le système de justice. Il en va du « droit des justiciables d'obtenir justice à un coût raisonnable dans des délais raisonnables ». Des états généraux sur la justice s'imposent, selon elle.

« Tous les intervenants s'entendent pour dire qu'il y a urgence d'agir », a-t-elle déclaré dans un entretien téléphonique avec *Le Devoir* mercredi.

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, dévoilera prochainement un « plan d'action » élaboré par la Table Justice-Québec afin de raccourcir « de façon considérable » les délais en matière criminelle et pénale. « La Table Justice est une excellente initiative. On y participe. On y croit. Mais, pour moi, la Table Justice, c'est un élément [parmi d'autres] », a fait valoir M^{me} Prémont, près de trois mois après la diffusion de l'arrêt Jordan.

En 2014-2015, entre deux et



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le cabinet de la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, s'est contenté de « prendre acte » de la demande du Barreau.

trois années se sont écoulées avant la conclusion de 8000 dossiers en matière criminelle (8%), et plus de trois années avant la conclusion de 7000 autres (7%). Or, la Cour suprême du Canada a ordonné dans l'affaire Jordan que les affaires instruites devant la Cour du Québec et la Cour supérieure du Québec soient dorénavant limitées dans la durée à respectivement une année et demie et deux années et demie.

« Il y a des délais ailleurs aussi. Il y a d'autres problèmes liés au

système, il faut se le dire », a souligné à gros traits M^{me} Prémont.

La bâtonnière exhorte M^{me} Vallée à convoquer « le plus rapidement possible » des états généraux sur la justice auxquels participeraient notamment des représentants des gouvernements québécois et canadien, des juges, des avocats ainsi que des policiers. Le dernier exercice du genre était le Sommet de la justice en 1992, a fait remarquer M^{me} Prémont.

La bâtonnière souhaite aussi

connaître l'avis d'un « gestionnaire » externe, qui pourrait poser un « œil différent » sur le système de justice. « Pourquoi on en est rendu là ? demande-t-elle. Nous devons tout repenser. Les trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale sont d'accord.

« Les justiciables n'ont pas accès à la justice, ça prend de l'action dès maintenant », a dit l'élu caquiste Simon Jolin-Barrette. « La ministre est maintenant en poste depuis plus de deux ans et elle tarde toujours à livrer les réformes dont le système de justice a pourtant bien besoin », a ajouté l'élu péquiste Nicolas Marceau.

Pour sa part, le cabinet de la ministre de la Justice s'est contenté de « prendre acte » de la demande du Barreau du Québec. Pourtant, le Parti libéral du Québec s'était engagé à tenir des états généraux sur la justice lors de la campagne électorale de 2012. « Nous sommes déjà engagés dans des actions concrètes qui visent justement la modernisation de la justice », a affirmé l'attachée de presse Isabelle Marier St-Onge mercredi soir.

Le Devoir

HEXAGONE

Des frais d'avocats de 210 000 \$ pour Montréal

JEANNE CORRIVEAU

Le litige qui oppose la Ville de Montréal aux anciennes entreprises de Tony Accurso, désormais propriétaire du Groupe Hexagone, fait grimper la facture des avocats. La Ville, qui cherche à récupérer des sommes payées en trop en raison de manœuvres frauduleuses, prévoit de débours 210 000 \$ en honoraires d'avocats.

Le comité exécutif a autorisé mercredi une dépense additionnelle de 100 000 \$ pour les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman. La Ville a confié le dossier à M^e Eleni Yiannakis, dont les honoraires s'élèvent à 285 \$ l'heure. « Ça respecte les taux acceptés par le comité exécutif », a soutenu le président du comité exécutif, Pierre Desrochers.

Depuis février dernier, les frais n'ont cessé de grimper parce que le Groupe Hexagone se fait tirer l'oreille et multiplie les procédures, soutient la Ville.

Montréal juge qu'elle a payé trop cher pour des contrats accordés aux ex-entreprises de l'empire Accurso, dont Construction Louisbourg et Simard-Beaudry, compte tenu de la fraude et de la collusion. Les montants réclamés à Hexagone ne sont pas encore connus.

La Ville juge que les dépenses liées aux honoraires d'avocats sont justifiées, non seulement en raison des montants en jeu, mais aussi parce que le Groupe Hexagone y aurait consacré 358 000 \$ depuis trois mois, selon un rapport de PricewaterhouseCoopers.

Montréal réclame déjà 23,6 millions de Construction Frank Catania, 7 millions de l'entreprise Les Grands Travaux Soter (GTS) et 16,5 millions de Sintra.

Créé il y a trois ans, le Groupe Hexagone s'est placé sous la protection des tribunaux en février dernier.

Le Devoir

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

UNE FAMILLE SOUDÉE ET FONCTIONNELLE MALGRÉ LE TDAH

L'Institut des troubles d'apprentissage poursuit, en collaboration avec *Le Devoir*, sa série de chroniques sur le parcours exceptionnel de personnes qui ont réussi malgré des troubles d'apprentissage. L'objectif est double : démystifier le sujet tout en démontrant le potentiel des 10 % d'entre nous aux prises avec de telles difficultés. Bonne lecture !

Une famille unie et des enfants qui réussissent bien à l'école : c'est possible même lorsque les deux jeunes ont reçu un diagnostic de trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). C'est ainsi chez les Parent-Chabot, à Gatineau. Rencontre avec une famille inspirante.

Guillaume Parent, 18 ans, mène la vie d'un jeune homme comme bien d'autres. Il voit beaucoup ses amis, a obtenu son permis de conduire et réalise une technique de l'informatique au cégep. « J'adore mon programme et j'ai l'intention de le terminer », lance-t-il. « Guillaume doit travailler un tiers de plus que les autres pour réussir, mais s'il fait les efforts, j'ai confiance qu'il y arrivera », renchérit sa mère, Isabelle Chabot.

Bébé, Guillaume était une véritable tornade. Il dormait très peu et avait toujours besoin de stimulation. Après trois semaines à la maternelle, ses parents ont reçu un appel de son enseignante. Il dérangeait beaucoup et elle avait dû lui aménager un petit coin dans la classe où elle l'envoyait lorsqu'il était trop agité.

À la fin de sa deuxième année, le diagnostic est tombé : trouble de déficit de l'attention avec hyperactivité sévère et dyspraxie, un trouble de motricité fine. « Dès que nous sommes arrivés avec le diagnostic effectué au privé, l'école a déroulé le tapis rouge pour Guillaume », se souvient Mme Chabot qui travaille aux ressources humaines à la Ville de Gatineau.

Il a eu droit à des plans d'intervention, à des services d'orthophonie et d'orthopédagogie en plus d'une technicienne pratiquement à temps plein avec lui. En troisième année, le pédopsychiatre a dit qu'il ne savait pas s'il allait pouvoir faire un cheminement scolaire normal. Il a dû mettre les bouchées triples pour s'améliorer en français afin de terminer son primaire. À cette époque charnière, ses parents sont aussi allés chercher des services supplémentaires au privé pour tout mettre en œuvre afin que Guillaume réussisse. Et il y est arrivé.

Les crises de Jérémie

Alors que tout entrainait un peu dans l'ordre avec Guillaume, les parents ont constaté qu'ils devraient aussi intervenir pour leur plus jeune, Jérémie. Il était alors en première année. Il trouvait l'apprentissage de la lecture trop difficile. Il faisait des crises et il allait se cacher sous le bureau du professeur. Rapidement, ses parents l'ont amené consulter le même pédopsychiatre que son frère. « Il était très accessible et il nous a beaucoup aidés en nous donnant des outils pour mieux agir auprès

de Jérémie », raconte le papa, Stéphane Parent.

Le diagnostic de Jérémie : TDAH modéré avec anxiété.

Sa sixième année a été un véritable cauchemar : il s'était brouillé avec son enseignante et la technicienne. Après les Fêtes, il refusait tout simplement d'aller à l'école. Il a terminé son année scolaire de peine et de misère, en se présentant seulement aux examens. Ensuite, ce fut la rentrée au secondaire. « Honnêtement, nous avions très peu d'attentes après ce que nous venions de vivre », raconte Stéphane Parent. Finalement, ce fut extraordinaire. Les crises ont cessé. Il réussit très bien.

« J'ai eu 83 % de moyenne l'an dernier ! », s'exclame Jérémie, maintenant en deuxième secondaire. J'aime le secondaire, avec les matières et les professeurs qui changent plusieurs fois dans la journée. Mon professeur préféré est celui de science. Il est très drôle. »

La médication

Si Guillaume et Jérémie réussissent si bien, c'est grâce à plusieurs facteurs. Notamment, la médication. Stéphane Parent, qui est directeur général de la Coopérative des paramédics de l'Outaouais, était pourtant totalement contre l'idée au départ.

« On dit souvent qu'on bourne les enfants de Ritalin pour avoir la paix. Je ne voulais pas faire ça. Je ne croyais pas que c'était nécessaire. Je me disais que ce n'était pas si pire que ça. »

L'élément déclencheur qui a convaincu les parents d'opter pour la médication : l'enjeu de l'estime de soi. « Guillaume avait de plus en plus de difficultés académiques et le pédopsychiatre nous a expliqué que plusieurs échecs viendraient miner son estime de lui et que ça deviendrait dangereux », explique Isabelle Chabot.

« On a essayé et on a vu la grande différence, se souvient M. Parent. Maintenant, nous sommes à l'aise d'en parler ouvertement. Ce n'est pas quelque chose de négatif. C'est comme si quelqu'un a besoin de lunettes pour bien voir : on a un avantage à lui en donner ! »

« Ça ne fait pas tout le travail, ajoute Mme Chabot. Pour réussir, il faut aussi que l'enfant veuille, que les parents et les gens à l'école s'impliquent, mais c'est un outil. Nous avons réfléchi beaucoup avant d'aller de l'avant, mais aujourd'hui, nous croyons que nous avons pris la bonne décision. »

« J'ai essayé d'arrêter récemment, mais je n'arrivais plus à me concentrer, ajoute Guillaume. Sans médicament, je ne suis pas là. »



La vie de famille a toujours passé en premier chez les Parent-Chabot. De gauche à droite : Guillaume, Jérémie, Stéphane et Isabelle.

Une équipe

Malgré les moments de crise, la famille Parent-Chabot a tenu le coup. Tout le monde y a mis du sien. « Surtout lorsque les enfants étaient plus jeunes, c'était important de ne pas s'oublier comme couple, alors nos parents gardaient beaucoup », raconte M. Parent.

« Le père de Stéphane, un enseignant à la retraite, a aussi beaucoup aidé Guillaume à se doter d'une méthode de travail, ajoute Isabelle Chabot. Le soutien que nous avons eu de la famille est inestimable. »

Les deux parents sont aussi très impliqués dans la vie familiale. « Environ 95 % des rendez-vous de nos enfants, nous y sommes allés ensemble, Isabelle et moi », précise Stéphane Parent.

« Ça a toujours été très clair quand nous avons décidé d'avoir des enfants que nous souhaitions tous les deux avoir une carrière et que nous allions partager les tâches à 50-50, explique Isabelle Chabot. Nous avons toujours mis notre vie familiale au centre de nos priorités. Nous soupons chaque soir ensemble, sans télévision, pour discuter avec le moins de distractions possible. »

Le couple s'est aussi toujours assuré de vivre de bons moments en famille. « Nous avons un

condo à Tremblant et nous allons jouer au golf avec les enfants, raconte le papa. Ils sont les seuls jeunes sur le terrain, tout le monde les connaît et ils sont comme des petites vedettes ! Nous les avons amenés en croisière aussi. Ce n'est pas parce qu'ils ont un TDAH que nous ne pouvons pas faire de sorties en famille. Ça se passe très bien. Nous sommes fiers de nos enfants comme tous les autres parents. »

Le trouble le plus souvent associé aux troubles d'apprentissage est le trouble du déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Bien que ce trouble puisse avoir des impacts sur la vie des personnes, autant à l'école, dans la famille, au travail qu'en société, ces dernières démontrent de grandes qualités qu'il faut valoriser. Elles ne sont pas qu'un TDAH... c'est aussi le cas pour les personnes présentant d'autres troubles d'origine neurobiologique qui sont parfois associés aux troubles d'apprentissage tels la dysphasie, la dysgraphie, le syndrome de dysfonction non verbale, le trouble des fonctions exécutives et le trouble de traitement auditif (TTA).